

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le ...12/05/26.....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340 - 2026.0507-DELEG\_27\_2026-AR



Publié le :

12 MAI 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**DESIGNATION DU RÉFÉRENT DÉFENSE**

**Monsieur Patrick CIAPPARA**

Le Maire de Caluire et Cuire ;

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la circulaire du 26 octobre 2001 du Secrétaire d'État à la Défense, chargé des Anciens Combattants, créant la fonction de correspondant Défense,

VU l'instruction du 8 janvier 2009 du Ministère de la Défense et du Secrétariat d'État chargé de la Défense et des Anciens combattants,

CONSIDERANT que le Correspondant Défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région. Il remplit une mission de sensibilisation des concitoyens, en développant le lien armée-nation et l'esprit de défense, en associant tous les citoyens aux questions de défense. Il s'exprime sur l'actualité Défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Monsieur Patrick CIAPPARA, Deuxième Adjoint, délégué à la sécurité, à la prévention, à la tranquillité publique, au logement et aux anciens combattants, est désigné correspondant.

**ARTICLE 2** - Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire et ampliation sera adressée à la Représentante de l'État.

Caluire et Cuire, le 07 MAI 2026



**Bastien JOINT**  
Maire de Caluire et Cuire  
Vice-Président de la Métropole de Lyon